

N°
1



ESPACE TORAH

VIVRE LA TORAH AU QUOTIDIEN



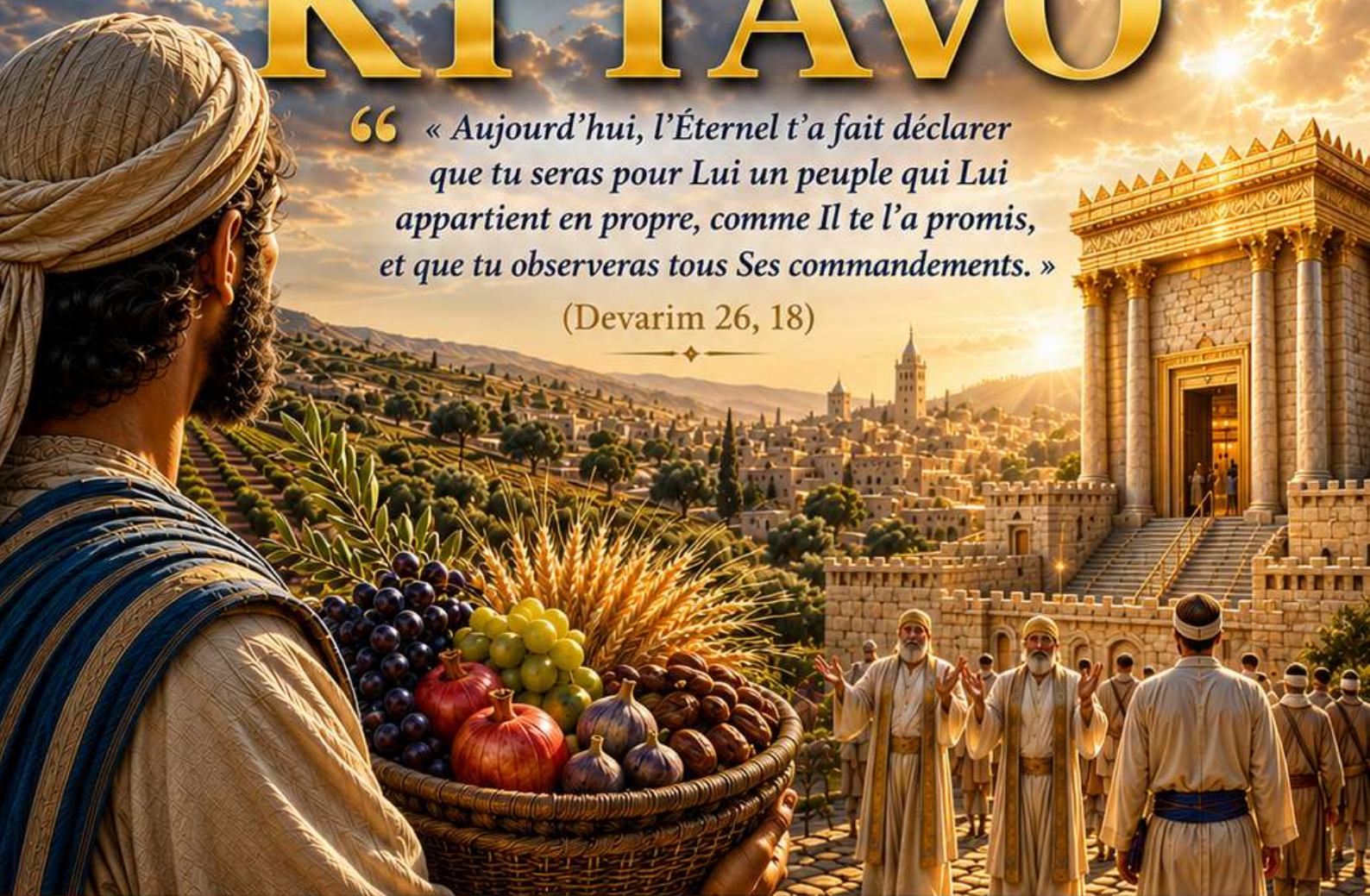
16 Élou! 5786 - 29/08/2026

MAGAZINE

PARACHAT **KITAVO**

“ *Aujourd’hui, l’Éternel t’a fait déclarer
que tu seras pour Lui un peuple qui Lui
appartient en propre, comme Il te l’a promis,
et que tu observeras tous Ses commandements. »*

(Devarim 26, 18)



HORAIRES DE CHABBAT

JÉRUSALEM	TEL AVIV	PARIS	LYON	MARSEILLE	STRASBOURG	NEW YORK	MONTRÉAL
18:28 Entrée	18:50 Entrée	20:23 Entrée	20:03 Entrée	19:53 Entrée	20:01 Entrée	19:16 Entrée	19:21 Entrée
19:44 Sortie	19:46 Sortie	21:35 Sortie	21:16 Sortie	21:07 Sortie	21:13 Sortie	20:21 Sortie	20:27 Sortie



KI TAVO

LE PREMIER FRUIT, OU L'ART DE COMMENCER

La mitsva des bikourim demande d'apporter au Temple les tous premiers fruits de sa récolte. Mais ce geste simple s'accompagne d'un récit inattendu : celui de la sortie d'Égypte, de l'exil à la délivrance. Pourquoi relier une figue à toute l'histoire d'un peuple ?

La Torah appelle ce premier fruit réchit — le même mot que celui qui ouvre le récit de la Création (Béréchit). Nos Sages enseignent que le monde a été créé « pour la Torah et pour Israël », eux-mêmes appelés réchit. Le commencement n'est donc jamais un simple point de départ : il porte déjà en lui la finalité de tout ce qui suivra, comme l'architecte qui voit sa maison achevée avant même de poser la première pierre.



De cette idée découle une seconde vérité : le réchit n'est pas seulement le début, c'est aussi l'essentiel — souvent caché derrière l'accessoire. Chaque détail de la création, même le plus matériel, contient une étincelle divine à révéler.

C'est ce que fait celui qui apporte ses bikourim : il ne dit pas

seulement « voici mon fruit », il raconte l'histoire d'Israël, replaçant son geste personnel dans une continuité qui le dépasse. Le « maintenant » ne prend son sens qu'enraciné dans le passé.

Un geste agricole devient ainsi un acte de conscience : passer de la possession à la reconnaissance.

TRANSFORMER L'ÉPREUVE EN CHEMIN

Dans la paracha Ki Tavo, un verset de la tokha'ha (les réprimandes) frappe par sa radicalité : « *Et il sera, de même que l'Éternel s'est réjoui de vous faire du bien et de vous multiplier, ainsi Il se réjouira de vous faire périr et de vous détruire* » (Devarim 28:63). Un verset qui semble briser toute certitude : non, la souffrance n'a pas de limite garantie. On voudrait croire qu'après avoir traversé une épreuve, le compte est soldé, que la

douleur a atteint son quota et que seul le mieux peut désormais advenir.

Mais cette espérance repose sur une condition souvent oubliée : que l'épreuve ait rempli sa mission.

Car rien n'est envoyé gratuitement. Chaque difficulté porte en elle un message, un appel à se transformer. Tant que ce message n'est pas entendu, la souffrance peut parfois se prolonger.



DIRE MERCI : LE POUVOIR DE LA PAROLE DANS LA MITSVA DES BIKOURIM

À l'époque du Temple, la mitsva des bikourim ne se vivait pas dans la discrétion, mais dans l'éclat d'un véritable cérémonial. Un taureau destiné au korbane chelamim ouvrait la marche, une couronne de feuilles d'olivier sur la tête, les cornes enduites d'or, tandis que des chants de flûte accompagnaient le convoi jusqu'à Jérusalem. À l'approche de la ville, on s'arrêtait ; un messenger annonçait l'arrivée, et les fruits étaient soigneusement disposés dans un panier orné pour l'occasion.

Toute la population se rassemblait pour assister à cette entrée triomphale — marchands, habitants, personne ne voulait manquer l'événement. Les Cohanim, les Lévyim et les trésoriers du Temple sortaient eux-mêmes à la rencontre du convoi.

Puis venait un moment précis, minutieusement codifié par la Torah : debout devant le Cohen, celui qui apportait ses fruits devait déclarer à voix haute : « Maintenant, j'apporte les prémices des fruits dont Tu m'as gratifié. »

Une question surgit alors chez nos Sages : à quoi bon cette déclaration ? Toute la ville savait déjà de quoi il s'agissait. Le Cohen pouvait-il ignorer la nature de ce convoi ? Pourquoi énoncer l'évidence ?

C'est ici que se dévoile un enseignement d'une portée immense : une pensée, aussi sincère soit-elle, ne peut rester enfermée dans le silence du cœur. Elle a besoin d'être formulée, prononcée, incarnée par des mots. Cette déclaration ne s'adressait pas au Cohen — elle s'adressait à celui-là même qui la prononçait. Son seul but : dire à D.ieu, simplement, « merci ».

Ce principe traverse toute notre prière quotidienne. Dans la Amida, nous répétons chaque jour : « Pardonne-nous notre Père, car nous avons fauté. » D.ieu ignorerait-il nos manquements ? Un simple « pardonne-nous » n'aurait-il pas suffi ?

Non. Car transformer une pensée en parole, c'est reconnaître pleinement ce qui doit l'être. C'est cette reconnaissance verbalisée, et non silencieuse, qui ouvre la voie à la véritable téchouva, au véritable changement.

Ce qui reste tapi au fond de l'être demeure souvent insoluble. Mais ce qui est nommé, dit, exprimé, devient soudain accessible — prêt à être transformé.

Formuler les choses à voix haute, ce n'est pas un détail rituel. C'est mettre en mouvement un processus intérieur qui relie l'homme aux sources mêmes de l'abondance.

FAIRE ENTRER HACHEM EN CHAQUE LIEU



Il existe une histoire selon laquelle, alors que le Baal Chem Tov était encore un petit enfant, il se rendit un jour dans un lieu peuplé de klipot (forces d'impureté), et s'écria : « Qu'ils se dispersent, tous ceux qui commettent l'iniquité ! » — et toutes les klipot disparurent aussitôt.

Comment a-t-il pu agir ainsi ? Parce que, dès son plus jeune âge, il avait déjà purifié sa matière. Que signifie cela concrètement ? Il faisait entrer le Saint béni soit-Il en chaque chose.

Car il n'existe pas de lieu vide. Un lieu, soit il est habité par la présence divine, soit il est rempli de klipot. Il n'y a pas d'entre-deux. Et dès l'instant où l'on y fait entrer Hachem, toutes les klipot s'enfuient d'elles-mêmes — « qu'ils se dispersent, tous ceux qui commettent l'iniquité ! »

ÉLOUL, LE MARIAGE ET LA 'HOUPA :

QUELQUES ENSEIGNEMENTS



Un mois propice au mariage

Le mois d'Éloul correspond au signe de la Vierge (Betoula) parmi les douze mazalot, et il est propice pour s'y marier. C'est d'ailleurs en ce mois qu'Amram reprit Yokhéved pour épouse (Ramaq mi-Pano), et de cette réunion naquit Moché .

La sainteté de la 'houpa

Le Zohar enseigne qu'il convient d'orner et d'embellir la 'houpa, car la Chekhina vient se réjouir en ce lieu de la joie de « la fiancée d'en bas ». Le Ramak explique que la 'houpa renferme le secret du Michkan, dans lequel réside la Chekhina : au moment même de la 'houpa, la Chekhina descend et « s'habille », pour ainsi dire, dans la mariée elle-même, qui devient un véritable véhicule (merkava) pour la fiancée céleste.

C'est en raison de cette présence sacrée qu'il convient de veiller, avec une rigueur redoublée, à la tsniout et à la pureté durant ce moment solennel — car la Chekhina ne trouve pas Sa place dans un lieu de légèreté. Et c'est en raison de cette même sainteté que tous les présents à la 'houpa doivent se tenir debout au moment où l'on bénit le marié et la mariée des sept bénédictions (chéva berakhot).

L'union des âmes

Selon le Ramak, lors de la création des âmes, encore au Ciel, chaque âme fut créée à la fois mâle et femelle, unies en une seule entité. En descendant dans ce monde, elles se séparent. Et même lorsque les deux moitiés se retrouvent ici-bas, leur union ne redevient pleine et véritable — telle qu'elle l'était originellement là-Haut — qu'au moment où les sept bénédictions sont prononcées sous la 'houpa.

Les âmes des parents disparus

« Israël se réjouira en ses créateurs » (Tehilim 149:2) — le mot « créateurs » est employé au pluriel. Le Zohar explique que dans la joie de tout Juif, le Saint béni soit-Il se réjouit avec lui, mais aussi son père et sa mère. Et même si ceux-ci sont déjà décédés, le Saint béni soit-Il fait « sortir » leur âme du Gan Éden pour les amener au lieu de la simha.

De là est né l'usage pour un marié orphelin de se rendre sur la tombe de son père ou de sa mère et d'y déposer une invitation. Toutefois, cela n'est pas une obligation absolue, puisque, comme l'explicite le Zohar, c'est le Saint béni soit-Il Lui-même qui se charge d'informer les parents et de les convier à la joie de leurs enfants.

La ketouba

La ketouba est remise par le marié entre les mains de la mariée. Celle-ci doit la confier à sa mère, ou à une proche — comme sa sœur aînée — chargée de la conserver précieusement. Il est préférable d'éviter d'ouvrir la ketouba sans nécessité réelle : cela constitue une ségoula pour le chalom bayit et pour éviter les conflits au sein du foyer.

La tsédaka aux moments de joie

Il est de coutume de donner la tsédaka à chaque occasion de joie ou de festin, de même que lors des fêtes et des jours de yom tov, en donnant aux pauvres.

Le Zohar rapporte qu'Avraham Avinou, pilier du 'hessed, organisa un grand festin le jour où Its'hak, son fils, fut sevré. Le Satan, prenant l'apparence d'un pauvre, se tint à l'entrée de la salle — mais personne ne fit attention à lui. Il monta alors accuser Avraham, semant le trouble dans cette joie, jusqu'à ce que Hachem ordonne le sacrifice d'Its'hak, et que Sarah soit destinée à mourir de la douleur causée par l'épreuve de son fils.

C'est pourquoi, lors du festin somptueux organisé en l'honneur du marié et de la mariée, il est particulièrement recommandé d'inviter quelques pauvres au repas, et d'envoyer une somme d'argent à la tsédaka pour quelques nécessiteux discrets. Ainsi, on écarte le mekatreg (l'accusateur) de toute possibilité d'accuser — car donner à la part de Hachem, c'est précisément donner et venir en aide à ceux qui en ont besoin.

LE COIN DE LA HALAKHA

Halakha : un miel 'Halavi ?

L'histoire que voici s'est déroulée dans une usine de crèmes glacées à Kiryat Malakhi. Un jour, une coupure de courant prolongée survint dans l'usine, entraînant la fonte de grandes quantités de glaces à base de lait. Les propriétaires du site ordonnèrent aux employés de jeter les glaces à l'extérieur du bâtiment. Des centaines de litres de crème glacée fondue furent ainsi déversés dans la zone de déchets attenante à l'usine.

C'est alors que se produisit un événement inattendu : dans les environs se trouvaient de nombreuses ruches d'abeilles, et en peu de temps, des milliers d'abeilles affluèrent vers la zone de déchets pour butiner ces glaces sucrées.

Plus tard, les apiculteurs de la région rapportèrent avoir découvert un phénomène étonnant dans le miel produit par leurs ruches : la couleur du miel obtenu était devenue légèrement blanche — en accord avec la teinte des glaces que les abeilles avaient consommées...

Une question halakhique se posa alors: ce miel blanchi doit-il être considéré comme « laitier » — et donc interdit à la consommation dans les six heures suivant un repas carné, nécessitant de l'indiquer clairement sur les pots contenant ce miel — ou bien son statut reste-t-il celui d'un miel ordinaire, c'est-à-dire parvé ?



Nous connaissons la règle halakhique selon laquelle « ce qui sort de l'impur est impur ». On pourrait donc penser que le miel, produit à partir du corps de l'abeille — un insecte lui-même interdit à la consommation — devrait être interdit également !

La guémara et le Rambam (Hilkhot Ma'akhalot Assourot 3:3) expliquent que ce n'est pas le cas, car le miel ne provient en réalité pas du corps de l'abeille elle-même, mais du nectar qu'elle a prélevé sur les plantes. L'abeille stocke le miel extrait du nectar dans un estomac spécial situé au-dessus de son jabot, puis le régurgite par la bouche.

À la lumière de cela, le Gaon Rav Yossef Chalom Elyachiv zatsal a tranché que le miel produit par les abeilles dans notre cas est bel et bien « laitier ». En effet, ce que l'abeille rejette dans la ruche n'est autre que ce qu'elle a butiné et avalé. Or, puisqu'elle a butiné une glace à base de lait, le miel qui en résulte devient de fait laitier...

L'ESPRIT DES SELIKHOT : MIEUX VAUT PEU ET AVEC KAVANA

Comme leur nom l'indique, les Sélikhot sont un moment où nous venons demander pardon (selikha). Il est donc essentiel que leur récitation se fasse avec kavana et sans précipitation. C'est particulièrement vrai pour la récitation des treize attributs de miséricorde, qui doivent être prononcés sur le ton de la supplication.

C'est pourquoi il est préférable, si le temps manque, de sauter une partie des piyoutim plutôt que de se précipiter, et de se concentrer sur l'essentiel des Sélikhot : les cinq récitation des treize attributs, le Ta'hanoun, et la néfilat apayim.





ESPACE TORAH

VIVRE LA TORAH AU QUOTIDIEN

LA TORAH SOURCE DE VIE ET DE LUMIÈRE

Chaque jour, laissons la Torah guider
nos paroles, nos actions et nos pensées,
pour transformer notre vie
et illuminer le monde.



COURS PROFONDS
sur tous les sujets
de la Torah



ARTICLES INSPIRANTS
pour renforcer
la foi et la pratique



ÉMISSIONS
ENRICHISSANTES
avec de grands
Rabbanim



LIVRES D'EXCEPTION
pour apprendre
et transmettre

PROLONGEZ VOTRE ÉTUDE...

Découvrez nos livres pour approfondir
la Torah au quotidien.



RETROUVEZ TOUS NOS CONTENUS
SUR NOTRE SITE ET NOS RÉSEAUX



www.espacetorah.com

QU'HACHEM ACCEPTE
NOS PRIÈRES ET NOUS INSCRIVE
DANS LE LIVRE DE LA VIE
ET DE LA BÉNÉDICTION.